

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

Octidi 18 Messidor, an V.

(Jeudi 6 Juillet 1797.)

Continuation des préparatifs de guerre de la cour de Vienne. — Mécontentement du peuple de Pavie. — Mort du comte de Bernstorff, premier ministre de la cour de Copenhague. — Visite rendue par le général Buonaparte aux représentans du corps helvétique. — Réflexions concernant l'opinion de Thibaudeau sur les finances. — Victoire remportée par les Français à Saint-Domingue.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

I T A L I E.

De Crémone, le 10 juin.

Nous apprenons de Pavie que l'on est obligé d'y réorganiser toute la garnison nationale, celle qui a été élue par le peuple étant entièrement composée d'aristocrates. Le peuple n'est nullement satisfait de la révolution, & son mécontentement éclate au point qu'il se permet de crier *vive l'empereur, vive la noblesse, etc.*

A U T R I C H E.

De Vienne, le 20 juin.

Malgré les apparences les plus fondées pour la conclusion prochaine de la paix, les travaux dans nos arsenaux sont dans la plus grande activité; & on remarque aussi avec surprise qu'il en regne autant dans toutes les chancelleries de guerre.

Les archiduchesses Elisabeth & Marie-Amélie ainsi que la princesse royale de France, sont de retour de Prague, où elles s'étoient réfugiées à l'approche des Français.

A L L E M A G N E.

De Hambourg, le 26 juin.

Nous apprenons, dans l'instant, la fâcheuse nouvelle de la mort du comte de Bernstorff. Cet habile ministre de la cour de Dannemarck est décédé le 21 juin, au matin, au grand regret de la famille royale & de toute la nation danoise.

S U I S S E.

De Bâle, le 30 juin.

Le général Buonaparte, après avoir fait une visite à Côme, est venu en faire une, le 19, aux représentans helvétiques, qui se trouvoient à Capo-Lago, territoire de Lugano. Le lendemain, il a voulu honorer également d'une visite le baillif de Mendrise, Bâlois de naissance; mais il étoit absent. Buonaparte a, dans cette occasion, prouvé son respect pour la neutralité de la

Suisse. Il étoit escorté de sa garde ordinaire, composée d'une cinquantaine de housards; à son entrée sur le territoire suisse, il leur a fait déposer les armes & est arrivé ainsi à Mendrise.

Au reste, toutes les inquiétudes qu'on avoit eues relativement à une insurrection des bailliages italiens, sont entièrement dissipées.

Le canton de Zurich a écrit, au nom du corps helvétique, au général Buonaparte pour le prier d'entrer dans tous les détails sur la demande qu'il a faite pour avoir un passage pour le bas Valais, afin qu'on puisse examiner à la diète de Frauenfeld si on peut l'accorder sans blesser la neutralité. Cette demande a un peu allarmé la Suisse, & on espere que Buonaparte s'en désisterra, au moins jusqu'à la publication de la paix définitive entre la France & l'Autriche. Au reste, on ne peut éssimuler qu'il regne en ce moment dans toute la Suisse une inquiétude vague, qui sans doute se trouvera peu fondée, mais que justifie assez le sort que viennent d'éprouver des états d'Italie, alliés de la France, & qui n'ont eu d'autre tort que leur foiblesse.

H O L L A N D E.

De la Haye, le 28 juin.

Le citoyen *de Vos van Steenwyck* se dispose à partir sous huit ou dix jours pour se rendre à Paris, où il doit remplacer auprès du directoire le citoyen *Meyer*, comme ministre plénipotentiaire de notre république. Les amis de ce dernier ont proposé de l'adjoindre au citoyen *de Vos*, qu'ils auroient encore mieux aimé éloigner tout-à-fait; mais il est extrêmement douteux qu'ils réussissent dans cette nouvelle tentative.

On avoit aussi proposé dans notre convention nationale d'envoyer en France des commissaires pour assister aux négociations pacificatrices; mais le rapport fait à ce sujet dans la séance du 22, ainsi que le décret intervenu, ont fait rejeter cette proposition.

Nous apprenons par les lettres de *Schiesam* que samedi dernier (20) cette ville a été le théâtre d'une sédition occasionnée par le renouvellement de la municipalité. On s'y attendoit. La veille, quelques agitateurs avoient demandé à l'administration provinciale de Hollande un sursis à ce renouvellement, sous l'absurde prétexte qu'il

fallait préalablement déterminer le nombre des partisans de chaque culte qui composeroient désormais le conseil municipal. Le représentant Nolet avoit, de plus, déclaré que, sans cette mesure, il ne garantissoit pas le maintien de la tranquillité publique. Le sursis ne fut pas accordé, & le tumulte n'a pas manqué d'éclater le lendemain. Les anciens municipaux & les électeurs ont été, maltraités de la manière la plus indigne; dans la maison commune même, & si aucun n'a péri, plusieurs ont été du moins grièvement blessés. Sans le secours d'une partie de la garnison française de Rotterdam, accourue à tems, on ne sait quels autres désordres il auroit pu exister. Arborer l'étendard de l'unité, & semer par-tout la désunion & la terreur, sont deux choses bien contradictoires en apparence, mais qui ne le sont nullement de fait dans notre conjoncture actuelle. Puisse leur identité ne pas être authentiquement constatée dans nos prochaines assemblées primaires! Nous serons comme sur un volcan tant que nous n'aurons point de constitution; aussi le vœux de tous les amis de l'ordre & de la paix se réunissent pour l'acceptation de celle qui est enfin éclosée des pénibles travaux de notre représentation nationale. Elle a des défauts sans doute; mais elle nous mena dans le port; mais elle sera susceptible d'améliorations progressives; & seroit-il possible enfin qu'il en sortit jamais une parfaite du sein de la tourmente révolutionnaire? Celle-ci a cependant bien des attraits pour certaines gens....

FRANCE.

De Paris, le 17 messidor.

Les dernières nouvelles de Londres ont annoncé que Parker avoit été condamné à mort le 26 juin, & qu'il a dû être exécuté le 30. Il a montré dans son procès beaucoup de fermeté & une grande résignation à son sort. Ses déclarations & les pièces de la procédure n'ont donné aucune preuve que l'insurrection des matelots ait été l'ouvrage de suggestions étrangères.

Les papiers du 28 n'annoncent pas positivement le départ du lord Malmesbury. S'il étoit parti d'Angleterre le 30, comme l'a assuré le journal du directoire, on auroit eu déjà la nouvelle de son arrivée à Lille; & cette nouvelle n'étoit pas parvenue ici hier. Ce retard peut donner quelque inquiétude; mais nous sommes persuadés qu'il n'annonce aucun obstacle à la négociation, & qu'il s'expliquera d'une manière très-simple. Nous lisons cependant une phrase remarquable dans le message adressé, le 15, au conseil des cinq cents par le directoire, & rapporté dans le *Rédacteur* d'aujourd'hui. *Les ennemis extérieurs, y dit-on, s'éloignent de la paix à mesure qu'ils s'aperçoivent qu'on laisse le trésor public dans la détresse.* Ce seroit là un funeste effet de cette détresse, qui n'a d'autre cause que le désordre scandaleux de nos finances, produit par l'ineptie & les dilapidations des agens du gouvernement.

Nous avons dit, il y a deux jours, d'après une lettre de Bâle, que la conclusion de la paix entre la France & l'Autriche avoit été annoncée aux ministres des princes & états de l'Empire à Ratisbone. Cet avis ne se confirme pas & n'est plus gueres croyable.

Dès les commencemens de la révolution, les départemens méridionaux ont été le théâtre des plus grandes vio-

lences. La principale cause en est dans le caractère naturellement ardent & vindicatif des peuples du Midi. Quand on se rappelle toutes les atrocités que les agens d'une infernale tyrannie ont exercées contre les habitans de Toulon & de Marseille, on conçoit que tant de cruautés ont laissé dans ces ames bouillantes des haines & des vengeances cruelles; mais les assassinats & les meurtres sont des crimes que le plus légitime ressentiment ne peut justifier, que la loi doit punir avec toutes ses rigueurs, & que les dépositaires de la puissance publique doivent chercher à prévenir par tous les moyens qui sont en leur pouvoir.

Au reste, nous avons des raisons de croire que les récits des meurtres commis dans les départemens, particulièrement dans celui des Bouches-du-Rhône, sont absurdement exagérés par tous les aboyeurs de la faction jacobine, qui, tourmentés par la peur, s'efforcent de la renvoyer au gouvernement & à leurs ennemis. On lit dans un journal, que le séjour de l'enfer ne seroit pas plus affreux que celui du département des Bouches-du-Rhône en ce moment-ci. Voici ce que répond au journaliste, l'un des membres les plus sages, les plus éclairés & les plus utiles du conseil des cinq cents.

« Rassurez-vous, citoyen, & rassurez vos lecteurs. Le département des Bouches-du-Rhône n'est ni l'enfer des républicains, ni le paradis de ceux qui regretteroient l'ancien régime. C'est une terre long-tems malheureuse, qui se ressent encore des agitations qu'elle a éprouvées. Il est possible que quelques oscillations réactionnaires de la part des deux partis, s'y fassent encore sentir. Mais elles sont rares & partielles; elles sont la suite inévitable d'une longue tempête. Croyez que la surveillance du gouvernement achevera de les apaiser. Ne faites pas de quelques actions privées, dont tous les pays donnent l'exemple à la suite des révolutions, un système général; n'aidez point à la calomnie & à nous remettre sous le joug des exclusifs. Contenir leurs actifs regrets, punir les attentats qui seroient portés à leur sûreté individuelle ou à leurs propriétés; voilà ce que doit, veut & peut le gouvernement, sans qu'il soit besoin de Peffrayer, lui & le public, par de fausses exagérations ».

Signé, SIMÉON.

De l'opinion de Thibaudeau sur les finances.

Sans avoir fait d'une science sa principale étude, on peut, avec un esprit étendu, en savoir les principes généraux; avec un esprit juste, en faire une application exacte, & avec un esprit attentif se rendre familiers les détails les plus difficiles.

C'est ce que vient de prouver Thibaudeau en portant à la tribune, je crois pour la première fois, une opinion sur les finances.

Il a examiné les rapports de Treillard, de Desfermond, de Camus, de Gibert-Desmolieres, les a comparés, en a marqué les différences, relevé les contradictions, détruit les erreurs, & opposant des faits à des suppositions, il a tiré des conséquences qu'il ne paroît pas possible de rejeter.

Il déclare, & malheureusement il démontre que les recettes ordinaires sont insuffisantes pour couvrir les dépenses de l'an 5, & qu'il en sera de même pour l'an 6, si l'on ne trouve pas promptement les moyens d'élever les unes par des impôts additionnels, ou d'abaisser les autres par des réformes effectives.

Il dit
ordre é
tions d'
qui ne

Il fait
dinaire
par des
mande
s'étonne
la guer
que ce
rera ju
partie é

Il s'é
sans pro
rect, &
souffran

Il ob
butions
foule de
prouve

Il se
rétablis
recettes
presse d
lutions
dans ses
avoir e
chaîne,

« En
» veut
» y ait
» tinuer
» les op
» ceden
» nation

C
E

Le di
devoir a
la comm
de chau
grés ren
natisme
non seul
départem

Les r
force; l
tionnaire
places;
termine
très-gran

Camil
quer la
de Baill
heureuse
culpation
les nom
qu'elle a

Il dit qu'on n'a présenté, pour établir l'équilibre, qu'un ordre éventuel, des réductions douteuses, des améliorations d'espérance & des perceptions fondées sur des loix qui ne sont pas mêmes rendues.

Il fait voir que les produits assignés à la dépense extraordinaire sont exagérés, incertains, éloignés, ou arrêtés par des obstacles qu'on ne pourra surmonter; & il demande comment, dans un tel état de choses, on peut s'étonner de l'application des recettes fixes aux frais de la guerre, la trouver reprochable, ne pas comprendre que ce désordre est forcé, & ne pas prévoir qu'il durera jusqu'à ce qu'on ait fait des fonds réels pour chaque partie de dépenses indispensables.

Il s'élève contre la retenue sur les rentes, qu'il juge sans proportion si on la rapproche du taux de l'impôt direct, & sans mesure si l'on fait attention aux longues souffrances des créanciers de l'état.

Il observe que, tandis que l'on avoue que les contributions directes doivent éprouver des pertes, & qu'une foule de circonstances en sollicitent la diminution, on réprouve cependant tout impôt indirect.

Il se plaint de ce que la commission, en s'occupant du rétablissement de l'ordre, néglige entièrement de créer des recettes sans lesquelles cet ordre ne peut exister; il la presse de préparer, par un travail approfondi, les résolutions du conseil; & après avoir mis autant d'exactitude dans ses calculs que de force dans ses raisonnemens, après avoir exprimé vivement ses vœux pour une paix prochaine, il termine son opinion par ces paroles remarquables:

« En Angleterre aussi un parti d'opposition attaque souvent le gouvernement; mais ce parti ne croit pas qu'il y ait du patriotisme à lui refuser les moyens de continuer la guerre, pour le forcer à faire la paix: toutes les opinions, toutes les intrigues, toutes les ambitions cèdent dans ce pays devant la gloire & la sûreté de la nation ».

J. BLUNER.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen HENRI LARIVIERE.

Suite de la séance du 16 messidor.

Le directoire exécutif, dit dans son message, qu'il croit devoir appeler l'attention du conseil sur l'état où se trouve la commune de Lyon. Des brigands connus sous le nom de *chauffeurs*, de *compagnie de Jésus*, réunis aux émigrés rentrés, aux réquisitionnaires, renforcés par le fanatisme des prêtres, portent la mort & la désolation, non seulement dans cette commune, mais encore dans les départemens voisins.

Les massacres y sont organisés; les loix y sont sans force; la gendarmerie ne peut suffire au service; les fonctionnaires publics, n'étant pas payés, abandonnent leurs places; les citoyens se font justice à eux-mêmes, &c. Il termine en invitant le conseil à prendre ce message en très-grande considération.

Camille-Jordan ne croit pas avoir besoin de faire remarquer la connexité qu'il y a entre le message & l'opinion de Bailloul. Il s'attache principalement à venger la malheureuse commune qui l'a vu naître, de toutes les inculpations qu'on ne cesse de diriger contre elle. Il peint les nombreux sacrifices qu'elle a faits, le siège affreux qu'elle a soutenu, les malheurs qui l'ont suivi, & il s'é-

tonne de voir qu'il y ait encore des hommes assez lâches pour vouloir arracher à ses habitans l'honneur, qui est le seul bien qui leur reste.

On dit qu'il y a des assassins; mais où est le département auquel on ne pourroit pas faire le même reproche. Depuis deux mois il ne s'est commis à Lyon qu'un seul assassinat, celui d'un juge du tribunal révolutionnaire, immolé par le fils d'un homme qu'il avoit envoyé à l'échaffaud. Il y en a eu deux autres, mais qui sont étrangers aux Lyonnais.

Est-ce le seul département où il y ait des Chauffeurs? Ne sait-on pas que ces brigands infestent divers cantons de la république? Quant aux émigrés rentrés & aux réquisitionnaires, si l'inculpation est vraie, elle retombe sur le directoire, qui s'obstine à donner sa confiance au bureau central, qui fut nommé par Reverchon, & dont un membre sait à peine lire & écrire.

Par quelle fatalité le directoire adresse-t-il un message aussi vague contre toute une commune, tandis qu'il y exerce lui-même la plus grande autorité par les agens militaires qu'il y a. L'opinant conclut à l'ordre du jour.

Plusieurs voix. — Appuyé!

Villers appuie la demande faite de l'impression du message; & quant à la vérité des faits il les croit exacts & dit que le conseil peut à ce sujet consulter un de ses membres, le général willot.

Béraud & Imbert Colomès justifient aussi la commune de Lyon, & disent que les excès qui y ont été commis l'ont été par des étrangers.

Le conseil ordonne l'impression du message.

On demande le renvoi à une commission.

Dumolard représente qu'il seroit sans objet, puisque des commissions sont chargées déjà des objets sur lesquels le directoire a appelé l'attention du conseil.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence de BERNARD-SAINTE-AFFRIQUE.

Séance du 16 messidor.

Sur le rapport de Paradis, le conseil approuve une résolution du 5 messidor, qui maintiennent les nominations faites par l'assemblée primaire du canton de Lavarden, département du Gers, de trois électeurs, d'un juge & de son assesseur.

Verminenn de Vinkof, au nom d'une commission, propose l'approbation de la résolution sur la perception d'un troisième cinquième des contributions foncière, personnelle & somptuaire de l'an 4, à valoir sur le montant des contributions directes de l'an 5°.

Après quelques débats la résolution est approuvée.

Dumont-Lacharnaye résume les motifs qui ont déterminé la commission chargée de l'examen de la résolution du 6 floréal, relative à la décharge de la contribution foncière, à demander le rejet de cette résolution. — Impression & ajournement.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 17 messidor.

Cinq mille citoyens d'Arras adressent une pétition au conseil, par laquelle ils demandent le rétablissement du culte catholique, la rentrée des prêtres déportés, & l'abrogation des loix révolutionnaires.

Cette pétition est renvoyée à la commission existante.

Un secrétaire lit la piece suivante :

Extrait des registres des délibérations de la société républicaine de Menois.

Présidence du citoyen VILLEMUR.

Séance du 1^{er} messidor, 5^e année républicaine.

« Les bons républicains, les vrais amis de leur pays, justement indignés de la maniere indécente avec laquelle des membres du nouveau tiers... »

La lecture est interrompue par des murmures. Leclerc & Guillemardet demandent qu'elle ne soit pas achevée. On s'oppose à cette proposition : le président consulte le conseil ; il décide que la piece sera lue jusqu'au bout. — Leclerc insiste pour parler. Enfin le calme se rétablit. — La lecture continue.

« ... » Des membres du nouveau tiers, qui n'ont porté auprès du corps législatif qu'une aversion implacable contre les formés actuelles du gouvernement, secondant parfaitement les vues d'un Dumolard, d'un Boissy-d'Anglas, &c. l'exécration de la nation française, en faisant tous les jours des motions en faveur des émigrés & des prêtres réfractaires ;

» Considérant combien ces scélérats rentrent de toutes parts, & avec quelle effronterie les prêtres réfractaires & déportés se montrent publiquement, exercent les fonctions de leur ministère, sans s'être soumis aux loix de la république ; combien ils prêchent le royalisme & l'aversion contre les acquéreurs domaines nationaux, sans que les autorités constituées fassent exécuter à leur égard les loix existantes ;

» Considérant combien tous ces abus sont un achèvement immanquable à la contre-révolution & à la guerre civile ;

» Se sont réunis en exécution de l'article 351 de l'acte constitutionnel, & ont arrêté de se réunir tous les jours pour raviver l'esprit public que les différentes factions ont abattu, & pour engager, par des circulaires, tous les amis de la paix à faire de même, pour s'opposer de toutes leurs forces à la contre-révolution, tant désirée par les émigrés & par ces scélérats de prêtres qui occupent presque toutes les séances du corps législatif.

» Ils ont arrêté en outre que leur président est chargé de donner connoissance de leur réunion au directoire exécutif & aux deux conseils, en leur envoyant copie du présent procès-verbal.

» *Vive la république !*

» Pour copie conforme,

Signé, VILLEMUR, présid. ; DELOR, secrét.

Fressenet & Guillemardet doutent de l'authenticité de cette piece, & demandent que le directoire soit tenu de prendre des renseignements sur l'existence de la société dont il s'agit.

Guillemardet dit que c'est ici un piège grossier, tendu au conseil par des gens qui voudroient bien semer la division entre ses membres.

Fressenet propose qu'on s'occupe incessamment des sociétés populaires ; il s'en élève chaque jour qui paroissent vouloir marcher sur les traces de celles qui ont fait tant

de mal en 1793. On voudroit faire croire qu'il existe un projet de renverser la constitution ; un projet plus réel, formé en ce moment, c'est celui de ramener l'anarchie. La fermeté du corps législatif saura le faire avorter. — Le message demandé sera fait.

On reprend la discussion sur les fugitifs du Bas-Rhin ; un membre la combat ; Bailly l'appuie ; Frédéric Herman, qui l'appuie aussi, produit trois volumineux cahiers qui ne sont qu'une partie de la liste supplémentaire des émigrés de ce département ; il en lit quelques pages ; on y trouve des maçons, des journaliers, des vitriers, &c. Un tyran exécrable, s'écrie Herman, a dit : périsse cent hommes plutôt qu'un principe. Vous voulez les principes, représentans ; mais vous ne voulez pas la mort des hommes. Vous braverez la menace de l'accusateur-public actuel du département du Bas-Rhin, qui disoit dernièrement, que si vous adoptiez le projet qui vous occupe, il ne resteroit aux patriotes (il parloit de ceux de son espece) que de prendre des poignards & de vous égorger tous.

La discussion est fermée ; le premier article est adopté en ces termes :

« Le délai accordé par l'article IV de la loi du 22 nivôse au 3^e, est prorogé pour six mois, à compter du jour de la publication de la présente loi ».

Les autres articles ont donné lieu à une foule d'amendemens & à de longs débats.

Le directoire annonce au conseil que le général Desfournaux, commandant l'armée du Nord à Saint-Domingue, a remporté une victoire importante sur les anglais & les émigrés ; il ajoute que d'après les papiers français & anglais envoyés par le citoyen Rosier, consul à New-York, le général Toussaint Louverture a conquis le Mirebalais & cerne le Port-au-Prince,

Bourse du 17 messidor.

Amsterdam. 60 $\frac{1}{2}$, 60, 61 $\frac{1}{2}$ $\frac{5}{8}$.	Lausanne. 1 $\frac{3}{4}$, 5 $\frac{1}{4}$, 5.
Idem cour. 58 $\frac{1}{2}$, 58, 59 $\frac{1}{2}$ $\frac{3}{8}$.	Lond. 25 l. 5 s., 7 s. $\frac{1}{2}$, 24 l.
Hamb. 187 $\frac{1}{2}$, 188, 186.	18 s. 3 d.
Madrid. 11 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.	Inscript.
Madrid effect. 13 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.	Bon $\frac{1}{4}$. 18 l. 15 s., 7 s. $\frac{1}{2}$, 2 s. $\frac{1}{2}$.
Cadix. 11 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.	10 s.
Cad. effect. 13 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.	Bon $\frac{1}{4}$ 36 l., 38 l. p.
Gènes. 92 $\frac{3}{4}$, 90.	Or fin. 102 l. 15 s.
Livourne. 101 $\frac{1}{2}$, 100.	Lingot d'arg. 50 l. 7 s. $\frac{1}{2}$.
Lyon. 1	Piastre. 5 l. 4 s.
Marseille. 1 $\frac{1}{4}$	Quadruple. 79 l. 5 s.
Bordeaux. 1 $\frac{1}{4}$, 1	Ducat d'Hol. 11 l. 7 s. $\frac{1}{2}$.
Montpellier. 1	Souverain. 33 l. 15 s.
Bâle. 1 $\frac{1}{2}$, 4 $\frac{1}{2}$.	Guinée. 25 l. 2 s.

Esprit $\frac{5}{6}$, 400 à 405 liv. — Eau-de-vie 22 deg., 300 à 330 l. — Huile d'olive, 1 liv. 3 s., 4 s. — Café Martinique, 2 liv. 1 s. — Café St-Domingue, 1 l. 16 s., 18 s. — Sucre d'Hambourg, 2 liv. 2 s., 4 s. — Sucre d'Orléans, 2 liv. 1 s. — Savon de Marseille, 13 à 14 s. — Chandelle, 12 s.

Appel à l'Honneur ou les Remboursemens en assignats ; de quatre 3 actes. Prix, 1 liv. 5 s. & 1 liv. 10 sols franc de port. A Paris, chez Fuchs, libraire, rue des Mathurins, hôtel Clugny.